

COMMUNE DE
WOLUWE-SAINT-
LAMBERT



NUMÉRO DE SINISTRE : /20...
COMPAGNIE :.....
NUMÉRO DOSSIER SINISTRE :.....

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE**

Déclarant

Nom et Prénom/Dénomination :

.....

Date de naissance

Rue et n° :.....

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Gsm :

Adresse e-mail :.....

Numéro de compte bancaire.....

Date et lieu du sinistre

Date et Heure.....

Lieu :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Procès-verbal de la police :

- oui (n°
- non

Tiers responsable (si connu)

Nom et Prénom/Dénomination :

.....

Date de naissance

Rue et n° :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Gsm :

Adresse e-mail :

Numéro de compte bancaire.....

Témoin(s)

Identité des témoins de l'accident

Nom et prénom

1.

2.

Adresse

1.

2.

Téléphone

1.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Évaluation des dommages (joindre à titre de preuve : devis de réparation, factures, preuve des frais médicaux, etc.)

.....
.....
.....
.....

Autre(s) assurance(s) de la victime susceptible(s) d'intervenir

Un autre assureur/organisme est-il susceptible d'intervenir dans cette affaire ? (ex. : assureur « Tous risques », « Auto », « Incendie », etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature du déclarant

Si le déclarant n'est pas la victime :

Nom :Prénom :

Tél. :

Qualité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Établi de bonne foi à le

Signature du chef de service /division:

Document à renvoyer impérativement:

Par courrier postal : Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert (Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert)

Par courriel : m.vaneberg@woluwe1200.be
j.sagon@woluwe1200.be

Pour toutes informations ou questions, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service assurances du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h30, et entre 7 et 15 heures pendant l'horaire d'été (juillet et août).

- **VANEBERG Mike** - **02/774.36.71**
- **SAGON Jennifer** - **02/761.29.12**

Cette déclaration sera transmise, sous toutes réserves et sans reconnaissance préjudiciable de responsabilité, à l'assureur de la commune qui statuera sur la responsabilité de la commune et l'indemnisation du préjudice et prendra le cas échéant contact avec la victime